

Conseil d'Etat

Chambre du contentieux

Arrêt n°002/2016 du 16/04/2016

Affaire : Commission Electorale Indépendante de l'Arrondissement (CEIA) n°2 et CEIA de l'Arrondissement n°10 de Ouagadougou

C/

Conseil du Peuple pour l'Action (COPAC)

Elections locales

Sommaire : En matière de contentieux des listes de candidatures relatif aux élections locales, ne viole pas la loi, l'administration électorale qui exige aux candidats de faire la preuve de leur qualité d'électeurs par la production des cartes d'électeurs.

Titre : Elections locales - listes de candidatures - qualité d'électeur - absence de preuve - carte d'électeur obligatoire - invalidation des listes (oui).

Textes appliqués

Loi n°21/95/ADP du 16 mai 1995 portant création, organisation et fonctionnement des Tribunaux administratifs ;

Loi n°015-2000/AN du 23 mai 2000 portant composition, attributions, fonctionnement du Conseil d'Etat et procédure applicable devant lui ;

Code électoral et textes d'application.

Conseil d'Etat

Chambre du contentieux

Arrêt n°15/2021-22 du 09/11/2021

Affaire : COULIBALY/KONATE Aïssa et onze autres

C/

TOURE Mamadou et Etat Burkinabè

Elections consulaires

Sommaire : De ce que l'arrêté portant publication des listes électorales définitives pour les élections consulaires de la chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso ne précise aucun délai pour l'appel contre la décision du premier juge, une analogie dans les délais de recours s'impose. Le délai pour saisir le tribunal étant fixé à sept (07) jours, celui de l'appel ne peut excéder le premier ; dès lors, est irrecevable pour forclusion, l'appel intervenu après sept (07) jours.

Titre : Elections consulaires - contentieux - absence du délai d'appel - application analogique du délai du premier recours juridictionnel (oui).

Textes appliqués :

Loi n°11-2016/AN du 26 avril 2016 portant création, composition, organisation, attributions, fonctionnement des Tribunaux administratifs et procédure applicable devant lui ;

Loi organique n°010-2016/AN du 26 avril 2016 portant création, composition, organisation, attributions, fonctionnement de la Cour administrative d'appel et procédure applicable devant elle ;

Loi organique n°032-2018/AN du 26 juillet 2018 portant création... ;

Arrêté n°2021-00485/MICA/SG/CCI-BF/COECE portant publication des listes définitives au titre des élections consulaires 2021 de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso.